



G. W. H. de Montigny

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

FORMAT GRAND IN-8

NOUVELLE

GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE

LA TERRE ET LES HOMMES

PAR

ÉLISÉE RECLUS

TOME IV

L'EUROPE SEPTENTRIONALE. — PREMIÈRE PARTIE: NORD-OUEST

BELGIQUE, HOLLANDE ET ILES BRITANNIQUES

UN MAGNIFIQUE VOLUME IN-8 JÉSUS

CONTENANT 8 CARTES TIRÉES A PART ET EN COULEURS

PLUS DE 200 CARTES INSÉRÉES DANS LE TEXTE ET 70 GRAVURES SUR BOIS

D'APRÈS LES DESSINS DE

MM. BARCLAY, PH. BENOIST, G. DURAND, FÉRAT, GORSKI, HUBERT-CLERGET, D. LANCELOT, P. LANGLOIS, F. LIX, MAILLART,
RIOU, SCHRADER, SORRIEU, TAYLOR, THÉRON, H. TOUSSAINT, TH. WEBER.

Broché : 25 francs

Richement relié avec fers spéciaux, dos en maroquin, plats en toile, tranches dorées : 32 fr.

EN VENTE : Tome I^{er}. **L'Europe méridionale** (*Grèce, Turquie, Roumanie, Serbie, Italie, Espagne et Portugal*). — Un magnifique volume in-8 jésus, contenant 4 cartes en couleurs, 174 cartes insérées dans le texte et 73 gravures sur bois. — Broché, 30 fr.; relié, 37 fr.

Tome II. — **La France**. — Un magnifique volume in-8 jésus, contenant une grande carte de la France, 10 cartes en couleurs, 234 cartes insérées dans le texte et 69 vues et types gravés sur bois. — Broché, 30 fr.; relié, 37 fr.

Tome III. — **L'Europe centrale** (*Suisse, Austro-Hongrie, Allemagne*). — Un magnifique volume in-8 jésus, contenant 10 cartes en couleurs, 210 cartes dans le texte et 70 vues et types gravés sur bois. — Broché, 30 fr.; relié, 37 fr.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION

La *Nouvelle Géographie universelle* de M. Élisée Reclus se composera de dix à douze beaux volumes grand in-8 (environ 600 livraisons). Chaque volume, comprenant la description d'une ou de plusieurs contrées, formera pour ainsi dire un ensemble complet et se vendra séparément.

Chaque livraison, composée de 16 pages et d'une couverture, et renfermant au moins une gravure ou une carte tirée en couleurs et généralement plusieurs cartes insérées dans le texte, se vend 50 centimes.

Il paraît régulièrement une livraison par semaine depuis le 8 mai 1875.



1860
H. G. G. G.

L'URIROTHSTOCK, VU DE L'AXENSTEIN.

Handwritten signature and date in blue ink:
 1860
 H. G. G. G.

qu'elle contient, les *Bodengemeinden* (communes du sol). Une légende dit d'ailleurs que Flüelen était autrefois sis bien plus au nord qu'aujourd'hui, sur les pentes mêmes de l'Axenberg, là où se précipitent en poussière brillante les eaux du Milchbach ; mais un jour une petite vieille du village, qui passait pour lire dans l'avenir, se mit à démonter sa maisonnette, en rassembla toutes les poutres, et les fit transporter du côté d'Altorf, au Flüeli, qui est à l'extrémité méridionale du lac. Ce déména-



LE GRÜTLI, VUE INTÉRIEURE.

gement achevé, elle exhorta tous ses voisins à faire comme elle ; et c'est ainsi qu'en un tour de main la bourgade changea d'emplacement. Au point de vue du trafic, Flüelen se trouva, pour sûr, y avoir gagné ; mais, au point de vue de la salubrité, le choix de la vieille ne fut pas heureux. Chacun sait que ce village, malgré les rectifications qu'on a fait subir dans ces derniers temps au cours de la Reuss, reste entouré de marécages fort peu avenants, dont le touriste a coutume de fuir les pestilences en s'en allant coucher à Altorf. Derrière son église se voit le petit château de Rudenz, jadis la propriété

de cette célèbre famille d'Attinghausen, que la tradition a mêlée aux événements de l'an 1308, et qui avait reçu de l'Empire à titre de fief le péage établi en ce lieu.

La vallée de la Reuss, que je ne décris pas, semble d'ici hermétiquement close par la pyramide du Bristenstock ; directement au-dessus de Flüelen se dressent la petite et la grande



BRUNNEN ET LES MYTHEN, VUS DU SEELISBERG.

Windgelle (3,189 m.); de Flüelen à Altorf, distants l'un de l'autre de trois kilomètres, s'étend une plaine à peu près carrée, à l'ouest de laquelle coule la rivière. Le pays est triste d'aspect ; Altorf lui-même n'est qu'un pauvre bourg assez mal situé au pied d'une montagne, le Grünberg, qui l'aurait depuis longtemps réduit en morceaux, n'était la forêt sacrée (*Bannwald*) qui protège les maisons contre l'éboulement. La vallée cependant est fertile et abonde en arbres fruitiers. Du cloître de capucins



L'AXENBERG ET LA ROUTE MILITAIRE.

qui domine l'église on jouit d'une vue magnifique ; mais l'attrait essentiel d'Altorf vient tout entier de la légende qui y a placé le théâtre des événements d'où sortit au quatorzième siècle la liberté suisse. Une statue et une fontaine y racontent la gloire impérissable de Tell l'archer : l'une, un don récent (1861) de la Société de tir de Zürich, est une image colossale du héros, et marque l'endroit d'où celui-ci est censé avoir ajusté la pomme sur la tête de son fils ; l'autre, érigée à cent pas de la



GLACIER D'ÜFLI.

première, et portant la statue du magistrat uranien Besler qui l'a édiflée de ses propres deniers, occupe la place où était le tilleul sous lequel l'enfant attendit la flèche paternelle.

A l'est d'Altorf s'ouvre le Schächenthal, qui court sur une longueur de cinq ou six lieues jusqu'aux Clarides, séparé de la vallée schwytzoise de la Muotta par la chaîne allongée du Rothstock aux sommets bizarres, et de celle de Madéran par la Windgelle et la double dent du Scheerhorn. Une rivière impétueuse, le Schächenbach, cabriole à travers ce beau défilé que je ne nomme, lui aussi, au passage, que pour ses rapports avec la légende. Tout à son entrée est haut-juché le village de Bürglen, où naquit et mourut Guillaume Tell : encore une chapelle, décorée des fresques que vous savez, sur

l'emplacement de la maison qu'habitait l'archer ; non loin de là, mais de l'autre côté de la Reuss, à l'entrée du chemin d'Engelberg par le col des Surenen, on aperçoit les ruines du château d'Attinghausen. Passé Bötzingen, la route se rapproche de la Reuss, et les sites se hérissent de plus en plus ; une seconde vallée latérale, celle d'Erstfeld, s'entrebâille à droite vers l'Obwald, et prolonge son haut encaissement entre les Spannörter et l'Urirothstock, jusqu'à l'étonnant glacier du Schlossberg et au sombre lac Faulensee, « la Nappe qui sommeille, » comme le dit son nom. Avançons toujours le long de la Reuss, à la conquête du pays illustré par la tradition : voici Silenen, avec les restes du castel des nobles de ce nom, encore une famille célèbre dans les fastes de l'Helvétie. La vallée,



L'ARRIVÉE A FLÜELEN.

jusqu'alors verdoyante, se dénude ici de plus en plus ; une colline la coupe en travers, et sur cette colline apparaissent de nouveaux débris ; ce sont les ruines de *Twing-Uri*, la forteresse de sinistre mémoire, destinée jadis à mater Uri et dont le « maître de la corvée » n'eut pas même le temps de couronner le faite. Ce chemin contourne l'éperon transversal qui porte cette ruine mélancolique et s'en va plonger au fond d'une sorte d'entonnoir où les eaux furieuses du Kerstelenbach, descendu du glacier d'Ufi, se mêlent en mugissant à celles de la Reuss. Quelques hôtels entourés de huttes et de maisonnettes se groupent près du confluent. C'est Amsteg, village où commence à proprement dire la route du Gothard. Au nord continue de monter la gorge étroite où glapit la Reuss ; à l'est, débouche, à la fois riante et sauvage, dans son étai latéral de pics audacieux (les Windgälle, le Scheerhorn, les Clarides, l'Oberalpstock), la fameuse vallée de Madéran. Dans l'entre-deux enfin, confinant à la frontière des Grisons, se dresse, effrayant à voir ainsi de tout près avec ses forêts

semées de pâturages, puis successivement, sur la route du ciel, ses rocailles abruptes, ses cannelures rongées, ses arêtes, ses clochetons étranges, et son glacier qui semble fait d'un seul bloc à pic, le cône énorme du Bristenstock. Au reste, qu'on la regarde du nord, du sud, de l'est ou de l'ouest, l'aspect de l'étrange pyramide est toujours le même ; partout elle est également sauvage et ruineuse. La végétation inférieure a beau travailler de son mieux à étayer ses flancs mal assis ; les décombres qui



ÉCOLIERS DANS LA MONTAGNE.

pleuvent d'en haut, les avalanches qui toujours creusent de nouveaux sillons sur ses pentes, contrarient comme à plaisir ces essais de réparation. La lutte se poursuit pourtant, obstinée et sans trêve, entre la forêt renforcée de ses pâturages et le génie destructeur qui veille jalousement au sommet ; mais qui sait à qui restera la victoire finale ? Peut-être, le sol continuant en bas à se dérober sous les conifères et les débris à choir d'en haut, la lutte aura-t-elle pour résultat l'anéantissement total du grand cône. Déjà, grâce à une gerçure qui s'accroît d'année en année, le Bristenstock, venu au monde avec une

seule cime, a aujourd'hui deux cornes distinctes. Sa figure d'abord simple s'est dédoublée, et, le fait seul de ce dédoublement est d'un fâcheux augure pour l'avenir.

Que s'il nous plaisait de mettre au défi la troupe d'écoliers qui déjà ont pris possession du premier étage de la citadelle, et de nous élever par-dessus leurs têtes jusqu'aux crêtes voisines des névés où fleurit la dernière androsace, nous pourrions débrouiller d'un unique coup d'œil ce singulier écheveau de vallées et de montagnes torsées que l'on appelle le canton d'Uri; le lac d'Uri lui-même nous apparaîtrait en perspective dans toute sa longueur, et, de la pelouse glorieuse du Grütli à la forteresse manquée de Gessler, nous découvririons jusqu'aux moindres replis de la scène où se sont accomplis les premiers actes du drame historique qu'il me reste maintenant à vous raconter.



LAC DE FAULEN.



PRÈS DE ZWING-URI.

CHAPITRE XIV

Histoire véritable des Waldstetten. — Condition primitive du pays d'Uri. — Ce que c'était que l'avouerie impériale. — État politique des vallées de Schwytz et d'Unterwalden ; leur premier diplôme d'affranchissement. — Commencements et progrès de la maison de Habsbourg-Autriche. — Menaces de servitude. — La première alliance des communautés ; nature et portée du *Bund* primitif. — Ce qui se passa sous Albert d'Autriche. — Comment les Forestiers furent amenés à prendre l'offensive. — Triple caractère de leurs revendications. — Le champ de bataille de Morgarten. — Le combat. — Après la victoire. — L'acte d'hommage de l'an 1323. — L'épopée des hallebardes et des piques. — La guerre de Souabe. — Aloys Reding et la dernière « journée » de la vieille Suisse.

I

« Trois petits peuples, dit M. Vulliemin, séparés l'un de l'autre et du reste du monde par des monts géants, étaient appelés à de communes destinées par la possession d'un lac commun, formé de plusieurs lacs divers et toutefois réunis pour ne former qu'un bassin, sans égal en beauté. On nommait leurs vallées les *Waldstetten* ou les Cantons forestiers (1). Ils y vivaient de la chasse, de la pêche et du produit de leurs troupeaux. Toujours en lutte avec une puissante nature, ils se montraient patients, religieux, en même temps que confiants en leurs efforts et résolus à ne point abandonner aux caprices d'un maître ce qu'ils avaient conquis sur les avalanches, les orages et les inondations. »

De ces trois vallées, c'est Uri qui, comme ancienneté, tient le premier rang. Les rois francs possé-

(1) *Waldlüt*, gens de la forêt; quant au mot *Grütli* ou *Rütli*, il signifie *défrichement*.

daient dans ce petit pays (*pagellus Urania*) un domaine comprenant églises, chapelles, fermes, pâturages, bâtiments publics et maisons isolées, avec les gens y appartenant. En 853, Louis le Germanique, petit-fils de Charlemagne, fit don de toutes ces propriétés au monastère de femmes de Zurich (*Frauenmunster*), qui avait pour supérieure sa fille Hildegarde. Or ce couvent était *abbaye royale* ou *impériale*, c'est-à-dire qu'il dépendait uniquement de la couronne, et que tous ses ressortissants étaient *gens du Roi* ou de l'*Empire*. L'abbesse eut donc dans Uri la basse justice, mais la juridiction supérieure, le « droit de glaive » continuèrent d'y relever du haut suzerain, et ce ne fut par conséquent qu'à titre d'officiers impériaux (*Reichsvögte*), et non comme seigneurs terriens, possédant de leur chef aucuns droits, que les Zähringen, puis les Habsbourg y exercèrent successivement l'importante charge judiciaire que l'on désignait sous le nom d'*avouerie*.

Le pays d'Uri n'englobait pas encore toutes les terres qui montent le long de la Reuss « jusqu'au pont écumeux », comme on appelait alors le Pont du Diable ; ce ne fut qu'insensiblement qu'il s'agrandit des communes de la vallée supérieure (Urseren, Göschenen), d'abord dépendantes d'une autre abbaye, celle de Wettingen en Argovie, et ce ne fut que très-tard, au quinzième siècle, qu'il acquit des droits sur la Levantine. Des maisons éparses, des fermes ou censes, puis des hameaux, des villages, c'étaient là tous les éléments du futur canton. Chaque commune, chaque métairie (*Hof* ou *Curtis*) était mouvante d'un seigneur laïque ou ecclésiastique. Dans cette contrée, où il n'y eut longtemps d'autre baron de l'Empire que celui d'Attinghausen, la féodalité avait comme partout ailleurs introduit ses multiples démarcations. Outre les nobles et les chevaliers, on y comptait plusieurs catégories de serfs ou plutôt de sujets (*eigene Leute*) : les uns étaient des *censitaires* qui devaient cens et rente au seigneur ; les autres étaient des *colons* ou cultivateurs, jouissant de quelques bribes de propriété et de droits civils, mais obligés à la résidence sur les terres du maître. La condition de ces *demi-libres*, au moins de ceux qui étaient soumis à des seigneuries ecclésiastiques, semble relativement avoir toujours été assez douce ; cependant, comme le dit M. Hisely dans une de ses savantes notices sur les Waldstetten (1), « comme les abbayes faisaient administrer leurs biens et exercer sur leurs domaines la basse juridiction par des avoués ou des maires, il est très-probable que les vassaux des couvents furent plus d'une fois exposés aux mêmes vexations que ceux des châteaux. »

Au-dessus de cette classe de sujets astreints à certaines obligations qui variaient selon les districts, étaient les *simples hommes libres* ou *paysans libres*, qui relevaient médiatement de l'Empereur, et directement du grand vassal auquel l'Empereur avait octroyé l'inféodation d'un comté avec le droit de haute justice. Ceux-là, personne ne pouvait les vendre, les engager ni les aliéner ; le patronage auquel ils demeuraient soumis n'entraînait aucune sujétion féodale ; ils allaient et venaient à leur volonté ; ils pouvaient posséder, vendre, tester, se former en communauté, administrer leurs affaires privées et leurs revenus, se réunir armés en assemblée générale. Exempts de corvées et autres services, ils payaient cependant le cens annuel et un léger tribut par personne ; quant à l'obligation de suivre le prince à la guerre, c'était pour eux un privilège plus qu'une charge. Avec tout cela, quoiqu'ils jouissent du droit de corporation, de franchises natives, et d'une certaine activité politique, ces hommes, *libres* sous les réserves que j'ai indiquées, n'avaient pas cependant sur les serfs des avantages si considérables qu'il ne leur restât rien à désirer. Leur communauté n'avait ni les droits de juridiction,

(1) *Les Waldstetten, Uri, Schwytz, Unterwalden*. Lausanne, 1841.

ni la faculté de choisir son magistrat, ni rien par conséquent de ce qui constituait la souveraineté; la différence essentielle entre les deux conditions tenait à la présence légale des représentants des hommes libres aux assises ou plaids solennels du haut justicier, qui, à certaines époques de l'année, venait siéger sous le « tilleul d'Altorf », à la part qu'ils prenaient comme assesseurs à l'instruction des procès criminels de leurs pairs et à la confirmation des sentences prononcées par le *Reichsvogt* ou par son lieutenant; ajoutons qu'ils apposaient le sceau de leur commune à côté de celui de cet officier.

Un document de 1249 nous fait connaître ce sceau uranien, privilège exclusif des hommes libres. Il représente l'*urus* de profil avec cette inscription : *Sigillum vallis uraniæ* ; plus tard, en 1291, l'*urus* est de face, et la légende un peu modifiée : *Sigill. Hominum vallis uraniæ* ; plus tard encore, au temps des alliances, le mot *hominum* est remplacé par celui de *communitatis* ; et en 1480, quand tous les gens de la vallée se sont rachetés de leurs servitudes, l'inscription est : *Sigillum totius commu-*



URI : FLUELEN.

nitatis uraniæ. Chaque modification correspond ainsi à un changement politique et social, à un accroissement progressif du nombre des hommes de condition libre, et nous montre que successivement les districts soumis à quelque seigneur séculier ou d'église s'affranchirent de cette dépendance et se joignirent aux fractions du pays déjà libérées pour ne plus former avec elles qu'une communauté.

Mais reprenons le fil des choses. Tant que l'avouerie des vallées supérieures de la Reuss fut aux mains de ces ducs de Zähringen que j'ai montrés, si l'on s'en souvient, gouvernant pour le compte de l'Empereur, et avec des pouvoirs à peu près royaux, toute la moitié de l'Alémanie (ou duché de Souabe) qu'on appelait alors *Bourgogne transjurane* et qui de nos jours porte le nom de Suisse, les Uraniens ne craignirent point trop pour leurs libertés. Les Zähringen, grands fondateurs de bourgs francs, patrons jurés des bourgeois et du menu peuple contre la remuante féodalité qui les entourait, n'étaient pas hommes à préparer l'asservissement des contrées dont l'administration leur était commise ; mais lorsque, à l'extinction de leur famille, on peut presque dire de leur dynastie (1218), l'Empereur Frédéric II de Hohenstauffen eut conféré l'avouerie d'Uri à son ami et fidèle vassal le comte de

Habsbourg, celui-là même dont le petit-fils devait ceindre plus tard la couronne d'Allemagne, les montagnards furent pris d'inquiétude. Ce n'était pas que dès ce moment ils voulussent et pussent se soustraire à la haute juridiction de la *Reichsvogtei*; mais comme déjà à cette époque, — les Zähringen même en offraient une preuve, — cette importante charge tendait à se transmettre héréditairement, il était à craindre que peu à peu leur pays ne devînt sujet d'un puissant vassal et ne fût dépouillé



URI : SITE DE LA VALLÉE D'ERSTFELD.

presque à son insu des immunités traditionnelles dont il avait joui comme terre régaliennne. Sans doute un décret rendu en 1218, l'année même où, par la mort du duc Berchtold V, le rectorat de Zurich et de ses dépendances était retourné momentanément à la couronne, avait déclaré Uri inaliénable de l'Empire ; mais les hommes libres de la vallée eussent eu dans cette charte une plus grande confiance si le roi de Germanie se fût réservé pour lui l'avouerie. Leur déception fut d'autant plus vive que ladite charte, sans rompre le lien qui les rattachait à l'abbaye de Notre-Dame de Zurich, semblait pourtant leur donner l'espoir que ce lien finirait par se relâcher. Un moment même, ils se crurent à la veille de voir leur rêve se réaliser : ce fut lorsque Henri, le fils rebelle de l'Empereur, ayant besoin

pour ses projets de s'assurer le passage du Gothard qu'on commençait alors d'escalader par le cours de la Reuss, eut fait déposer ce comte de Habsbourg dont l'ambition les effrayait tant; mais, Henri ayant été déposé à son tour (1235), les choses se trouvèrent remises en leur point, et les Uraniens, de nouveau déçus, n'eurent plus qu'à prendre leur mal en patience. Si j'insiste avec soin sur ces préalables, c'est que seuls ils permettent de saisir et le vrai caractère des revendications que nous allons voir les gens d'Uri élever de concert avec ceux de Schwytz et d'Unterwalden, et la position respective des parties durant cette lutte décisive de l'Autriche et des Waldstetten, infiniment plus curieuse dans l'histoire que dans la légende, et qui ne perd rien de sa grandeur à se montrer dans sa vérité.

A la différence d'Uri, Schwytz, au lieu de relever nûment de l'Empire, était soumis au droit commun. Un document de 972 nous apprend qu'il était compris dans le pays de Zurich et ressortissait



URI : UNE AUBERGE A SILENEN.

au comitat de ce nom (Zurichgau). Ce qu'on appela primitivement le village (*villa Suites*) (1) et ensuite le bourg de Schwytz formait une toute petite commune de pâturages indivis et héréditaires ou regardés comme tels par les habitants. Là aussi, à côté des hommes libres qui constituaient l'élément principal de la population, vivaient des serfs de monastères ou de seigneurs laïques. Soumis d'abord à la domination des comtes de Lenzbourg, le pays passa ensuite sous l'autorité des Habsbourg de la branche cadette (Laufenbourg), puis, par cession à prix d'argent, aux Habsbourg de la branche aînée, celle qui plus tard parvint à l'Empire. L'usage des pâturages du Hacken amena les premières querelles des Schwytzois avec leurs voisins les religieux d'Einsiedeln. Ceux-ci affirmaient que les empereurs et les papes leur avaient cédé les Alpes environnantes comme un « désert » où ils pouvaient s'étendre à leur gré. Les gens de Schwytz répondirent de bonne heure à ces prétentions en faisant main basse sur les chevaux et les vaches du couvent, toutes les fois qu'ils les rencontraient sur les territoires en litige. Il y eut ainsi, des siècles durant, querelles, procès et guerre entre les intraitables bergers et la puissante

(1) Et, par corruption, *Suitz*, *Switz*, *Schwytz*.

abbaye ; en 1217, le comte Rodolphe II de Habsbourg, agissant comme « avoué et défenseur légal » des Schwytzois, apaisa la contestation au moyen d'une cote mal taillée ; mais le différend, par son ancienneté et par sa nature, n'était pas de ceux qui pouvaient céder à un arbitrage.

Comme les Lucernois, les Unterwaldois et les Uraniens, les gens de la vallée de Schwytz avaient une double ambition secrète : ils voulaient en premier lieu joindre aux biens fonciers qu'ils avaient hérités de leurs pères les droits et les domaines que possédaient chez eux ou auprès d'eux les seigneurs laïques ou ecclésiastiques, et, en second lieu, ils voulaient se rendre indépendants. Or, je le répète, l'indépendance consistait alors à dépendre de l'Empereur seul. Pour Uri, qui, nous l'avons vu, n'avait



UNE RUE A SILENEN.

jamais été l'objet d'aucune espèce d'inféodation, ce n'était qu'une question de franchises à maintenir ; mais pour Schwytz, comme pour Unterwalden, c'étaient de nouveaux droits à acquérir ; il s'agissait pour eux de se soustraire à la juridiction des comtes du Zurichgau, qui étaient encore à ce moment les Habsbourg-Laufenbourg, et d'assimiler leur condition politique à celle des paysans libres de la vallée supérieure de la Reuss. L'occasion leur parut propice en 1240, lorsque la guerre eut éclaté entre le Saint-Siège et Frédéric II de Hohenstauffen. Leur seigneur haut justicier, Rodolphe III *le Taciturne*, ayant pris parti pour le pape, les deux Waldstetten n'avaient qu'à soutenir la cause de l'Empereur : ce qu'ils firent, en envoyant à Frédéric, qui assiégeait alors Faenza (en Italie), des députés avec un bon renfort de soldats. La récompense ne se fit pas attendre : le Habsbourg, aux yeux du suzerain, n'était plus qu'un feudataire rebelle envers lequel il n'y avait point de ménagement à garder, et d'ailleurs en tout temps le chef de la Germanie pouvait, sans même en restituer le prix, reprendre un fief ou un office au vassal qui avait commis le crime de félonie. C'était bien le cas de

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{IE}, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, A PARIS

FORMAT GRAND IN-8

HISTOIRE
DES ROMAINS

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS
JUSQU'A L'INVASION DES BARBARES

PAR

VICTOR DURUY

MEMBRE DE L'INSTITUT, ANCIEN MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

NOUVELLE ÉDITION

CONTENANT PLUS DE 2,000 GRAVURES DESSINÉES D'APRÈS L'ANTIQUÉ ET 100 CARTES OU PLANS

TOME I^{ER}

(DES ORIGINES A LA PREMIÈRE GUERRE PUNIQUE)

ILLUSTRÉ DE 150 GRAVURES SUR BOIS D'APRÈS L'ANTIQUÉ

ET ACCOMPAGNÉ DE 6 CARTES ET DE 3 PLANCHES EN COULEURS

Un magnifique volume in-8 jésus, broché : 25 francs

RICHEMENT RELIÉ AVEC FERS SPÉCIAUX, TRANCHES DORÉES : 32 FRANCS

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION

Cette nouvelle édition de l'*Histoire des Romains*, par M. VICTOR DURUY, formera six ou sept volumes in-8 jésus, d'environ 800 pages chacun. Elle contiendra plus de 2,000 gravures d'après l'antique, 100 cartes ou plans et paraîtra par livraisons.

Chaque livraison, composée de 16 pages et protégée par une couverture, se vend 50 centimes.

Il paraît une livraison par semaine depuis le 9 mars 1878.

LA SUISSE

ÉTUDES ET VOYAGES

A TRAVERS LES 22 CANTONS

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION

LA SUISSE formera environ 100 livraisons et contiendra 750 gravures.

Chaque livraison sera formée de 16 pages in-4° de texte et protégée par une couverture.

Le prix de la livraison est de 1 franc.

Il paraît régulièrement une livraison par semaine depuis le 27 Avril 1878.